

Chemin de Vérité

Jésus dit : Je suis le chemin, la vérité et la vie. Nul ne vient au Père que par moi. Jean 14.6

Vol. 19, No. 3

publié par des Églises du Christ

La prière pour les morts

Entendez-vous jamais, lors d'un décès, qu'il est du devoir des vivants de prier pour l'âme du défunt? Dans les messages de consolation, on trouve très souvent des paroles comme « Qu'il repose en paix » ou « Paix à son âme ». Certaines communautés consacrent un jour spécial chaque année à la prière pour les morts. La Commémoration de tous les fidèles Défunts, appelée aussi jour des Morts, est une célébration catholique qui a lieu chaque année le 2 novembre, le lendemain du jour de la Toussaint. Que ce soit chez les catholiques, les orthodoxes, les musulmans, les bouddhistes, les hindous ou certains protestants, il est recommandé de prier pour des morts.

Dans le catholicisme, les pratiques de prier, d'allumer des cierges et de payer des messes pour les morts sont liées à la croyance au Purgatoire. Selon le catéchisme de l'Église catholique :

« Ceux qui meurent dans la grâce et l'amitié de Dieu, mais imparfaitement purifiés, bien qu'assurés de leur salut éternel, souffrent après leur mort une purification, afin d'obtenir la sainteté nécessaire pour entrer dans la joie du ciel. L'Église appelle *Purgatoire* cette purification finale des élus qui est tout à fait distincte du châtement des damnés [...] Le recours à la communion des saints permet au pécheur contrit d'être plus tôt et plus efficacement purifié des peines du péché [...] Puisque les fidèles défunts sont aussi membres de la même communion des saints, nous pouvons les aider en obtenant pour eux des indulgences, de sorte qu'ils soient acquittés des peines temporelles dues pour leurs péchés. » (¶ 1030, 1031, 1475, 1479)

Les Églises orthodoxes n'acceptent pas l'idée d'un lieu de tourment appelé « Purgatoire », mais elles recommandent les mêmes moyens que l'Église catholique (la prière, l'Eucharistie, les œuvres de charité, etc.) pour libérer les âmes d'un « lieu de ténèbres et de tristesse » où elles sont purifiées de leurs péchés. Pareillement, les musulmans ne parlent pas de Purgatoire, mais ils prient pour les morts qui n'ont peut-être pas été assez justes pour accéder au paradis, afin de faire pencher la balance en leur faveur.

Que faut-il penser de la prière pour les morts? S'agit-il d'un devoir? Et les formules telles que « Paix à son âme », sont-elles utiles ou bien relèvent-elles du vœu pieux? Pouvons-nous aider, après leur mort, ceux que nous avons aimés dans cette vie?

En fait, cette pratique pose de sérieux problèmes.

DE FAUX ESPOIRS

Dans l'histoire de l'homme riche et Lazare que Jésus raconte en Luc 16.19-31, il nous donne un aperçu de l'état de ceux qui sont déjà morts et qui attendent le Jugement dernier. (Nous savons que le Jugement dernier n'avait pas encore eu lieu dans le récit, car l'homme riche s'inquiétait pour ses cinq frères et voulait qu'ils se repentent, avant qu'il ne soit trop tard, afin de ne pas le rejoindre dans le tourment.) Étant dans le séjour des morts, l'homme riche souffrait déjà, et Lazare, dans « le sein d'Abraham », était déjà consolé des souffrances qu'il avait endurées pendant sa vie. Dieu, qui ne fait pas d'erreurs, avait mis chacun dans les conditions appropriées pour attendre la résurrection, et ces âmes ne changeraient pas de place, quel que soit le temps qui passerait sur la terre. Abraham expliqua à l'homme riche : « *D'ailleurs, il y a entre nous et vous un grand abîme, afin que ceux qui voudraient passer d'ici vers vous, ou de là vers nous, ne puissent le faire* » (Luc 16.26). Jésus ne parla d'aucun lieu temporaire de châtement ou de purification, d'où une personne sortirait tôt ou tard.

CRAINTES INUTILES

Alors que la croyance au Purgatoire et la pratique de la prière pour les morts encouragent des espoirs sans fondement chez les uns, elles suscitent des craintes inutiles chez les autres. Si l'immense majorité de chrétiens fidèles, « ceux qui meurent dans la grâce et l'amitié de Dieu », doit, après la mort, passer un temps plus ou moins long dans le tourment, alors la peur, sinon la terreur, sera inévitable. Pourtant, la Bible dit que Jésus nous délivre de la crainte de la mort.

« Ainsi donc, puisque les enfants participent au sang et à la chair, il y a également participé lui-même, afin de

détruire, par la mort, celui qui avait le pouvoir de la mort, c'est-à-dire le diable, et de délivrer ceux qui, par crainte de la mort, étaient toute leur vie retenus dans la servitude. » (Hébreux 2.14,15)

Comment être libres de la peur, sachant que nous allons directement dans les flammes du tourment pour une durée inconnue – des années ou même des siècles?! La Bible, par contre, promet à ceux qui meurent en Christ quelque chose de mieux après cette vie :

« Et j'entendis du ciel une voix qui disait : Écris : Heureux dès à présent les morts qui meurent dans le Seigneur ! Oui, dit l'Esprit, afin qu'ils se reposent de leurs travaux, car leurs œuvres les suivent. » (Apocalypse 14.13)

DÉNIGREMENT DE L'ŒUVRE DU CHRIST

Enseigner que les morts en Christ ont encore besoin de nos prières est une façon de refuser à l'œuvre du Christ toute sa vraie valeur. C'est nier l'efficacité de son sang pour la purification des pécheurs. Il est vrai que même un chrétien fidèle n'est pas assez juste, par sa propre justice personnelle, d'accéder à la présence du Dieu trois fois saint. Comme Ésaïe 64.5 le dit : *« Nous sommes tous comme des impurs, et toute notre justice est comme un vêtement souillé. »* Même le chrétien sincère et dévoué lutte avec ses faiblesses et se reconnaît chaque jour endetté envers la grâce divine. Mais gloire à Dieu ! Cette grâce est disponible et parfaitement efficace.

« Mais si nous marchons dans la lumière, comme il est lui-même dans la lumière, nous sommes mutuellement en communion et le sang de Jésus son Fils nous purifie de tout péché. [...] Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les pardonner et pour nous purifier de toute iniquité. » (1 Jean 1.7,9)

La doctrine catholique qualifie différents péchés de « mortels » (graves) et « véniels » (moins graves) et prétend que ce sont les péchés véniels qui sont expiés dans le Purgatoire. Ceux qui sont coupables de péchés mortels iraient directement en enfer. Mais la Bible n'emploie pas les termes mortel et véniel, et elle ne contient aucune liste de péchés rangés selon le caractère sérieux de tel ou tel acte. Elle nous informe que le salaire du péché (tout péché), c'est la mort (Romains 6.23), et que le sang de Jésus purifie de tout péché celui qui est sauvé.

L'apôtre Paul fait le contraste entre la misère de la personne qui n'est pas pardonnée et le bonheur de ceux qui sont en Christ :

« Misérable que je suis ! Qui me délivrera du corps de cette mort ? Grâce soient rendues à Dieu par Jésus-Christ notre Seigneur ! [...] Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ. » (Romains 7.24,25 ; 8.1)

L'Épître aux Hébreux aussi insiste sur la perfection de ce que Jésus, notre souverain sacrificateur, a fait pour résoudre notre problème de péché :

« Car, par une seule offrande il a amené à la perfection pour toujours ceux qui sont sanctifiés. C'est ce que le Saint-Esprit nous atteste aussi [...] : Et je ne me souviendrai plus de leurs péchés ni de leurs iniquités. » (Hébreux 10.14-17)

Aucune autre œuvre n'est nécessaire après notre mort pour que Dieu nous accepte. S'il ne se souvient plus de nos péchés, pourrait-il s'attendre à ce que nous payions le prix de ces péchés au Purgatoire ? Une seule de ces deux choses peut arriver : soit le châtement, soit le pardon, mais non pas tous les deux.

CONFLIT AVEC LE PRINCIPE DE LA RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE

La Bible enseigne de plusieurs manières que chacun de nous sera jugé selon ses propres choix, sa propre vie. Déjà dans l'Ancien Testament, on trouve ce principe :

« L'âme qui pèche, c'est celle qui mourra. Le fils ne portera pas l'iniquité de son père, et le père ne portera pas l'iniquité de son fils. La justice du juste sera sur lui, et la méchanceté du méchant sera sur lui. » (Ézéchiel 18.20)

Le Nouveau Testament le dit plus succinctement : *« Ainsi chacun de nous rendra compte à Dieu pour lui-même »* (Romains 14.12). Nous pouvons essayer d'influencer les autres pour le bien, mais nous ne pouvons pas obéir à Dieu à leur place.

Beaucoup ont l'idée erronée que nous sommes tous condamnés par le péché de nos premiers parents, qui ont vécu très longtemps avant nous. Pourquoi alors, se disent-ils, ne serions-nous pas épargnés du châtement grâce à la piété de ceux qui nous survivent sur la terre ? En réalité, personne n'est souillé devant Dieu par les péchés de ses ancêtres. Quand l'apôtre Paul voulait prouver dans l'Épître aux Romains que tous ont besoin du salut, il ne dit pas que tous héritent le péché – il énuméra plutôt les péchés que commettaient les païens et les péchés que commettaient les Juifs, avant de conclure : *« Tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu »* (Romains 3.23). Il est vrai que nous subissons certaines conséquences des actes de ceux qui nous ont précédés sur la terre, y compris Adam et Ève, mais une conséquence n'est pas la même chose que la culpabilité. Nous nous rendons coupables quand nous commettons personnellement du péché.

Édition bimestrielle
CHEMIN DE VÉRITÉ, éditeur Barry Baggott
s/c Crieve Hall Church of Christ
4806 Trousdale Drive
Nashville, TN 37220 USA
Abonnements gratuits ; anciens numéros disponibles
à www.chemindeverite.com

Le fait que nous avons tous péché nous aide à comprendre pourquoi Jésus est la seule personne dont la justice pourrait nous sauver. En effet, il n'a commis aucun péché (2 Corinthiens 5.21; Hébreux 4.14,15). Il n'avait pas, comme toute autre personne, sa propre dette à payer; il n'avait pas mérité « *le salaire du péché [qui est] la mort* » (Romains 6.23). Jésus, et Jésus seul, est spirituellement riche et capable de nous venir en aide. Mais personne ne peut accepter son offre de la grâce à ma place. Personne ne peut s'engager comme disciple de Jésus à ma place. Personne ne peut persévérer en Christ à ma place. Je rendrai compte à Dieu pour moi-même.

LA DATE LIMITE

Nous ne pouvons pas obéir à Dieu pour ceux que nous aimons; nous ne pouvons que faire de notre mieux pour les influencer dans le bon sens. Mais il arrive un moment où il est trop tard pour nous de les influencer et trop tard pour eux de se laisser influencer par nos paroles, nos exemples et notre amour. Ce moment, c'est la mort. Hébreux 9.27 nous avertit : « *Il est réservé aux hommes de mourir une seule fois, après quoi vient le jugement.* »

Le jugement en question sera basé entièrement sur les décisions que nous prenons et les actes que nous posons pendant que nous sommes dans notre corps physique, c'est-à-dire avant notre mort. Notre justification dépendra de la foi obéissante que nous aurons exprimée personnellement durant notre vie sur terre.

« Car il nous faut tous comparaître devant le tribunal de Christ afin que chacun reçoive selon le bien ou le mal qu'il aura fait, étant dans son corps. » (2 Corinthiens 5.10)

Si, après ma mort, mes enfants, ma veuve ou mes frères en Christ font des prières en ma faveur ou posent des actes de charité à mon nom, cela ne pourra pas figurer dans ma récompense dans l'au-delà. Ce que je recevrai dépendra de ce que j'aurai fait de mon vivant.

SOUTIEN BIBLIQUE?

N'y a-t-il aucun passage biblique qui soutienne la doctrine du purgatoire et la pratique de prier pour les morts? Certains textes sont proposés, mais, quand on les regarde de près, ils ne fournissent pas les preuves souhaitées.

1 Corinthiens 3.15 – le Purgatoire?

Un passage de choix aux yeux des catholiques se trouve en 1 Corinthiens 3.15 : « *Si l'œuvre de quelqu'un est consumée, il perdra sa récompense; pour lui, il sera sauvé, mais comme au travers du feu.* » On nous dit que Paul enseigne ici que la personne dont il parle est sauvée, mais que sa vie et son caractère doivent être purifiés de ce qui est indigne; cette purification s'accomplirait au moyen des flammes du Purgatoire.

Comme c'est généralement le cas lorsqu'on cherche à comprendre un verset biblique, il est nécessaire de tenir

compte du contexte. Prenez donc le temps de commencer votre lecture à partir du verset 4 et de lire jusqu'au verset 17. Vous verrez que l'apôtre ne traite pas le sujet de la vie et du caractère d'un individu qui se sont construits au long de son séjour sur terre. Paul parle d'avoir semé la Parole de Dieu à Corinthe, une semence qui a été arrosée par la suite grâce aux efforts d'Apollos. Il se réfère à l'Église comme le champ de Dieu, et puis il change de métaphore pour l'appeler un édifice. Paul lui-même commença cette œuvre à Corinthe; il en avait posé le fondement, et d'autres construisaient dessus. Mais ils avaient besoin de faire du bon travail afin que ce qu'ils accomplissaient dans l'œuvre du Seigneur soit aussi durable que possible. Il dit que si les efforts d'un évangéliste tel qu'Apollos ou Paul, ou de n'importe quel chrétien, d'ailleurs, contribuaient à l'œuvre, la qualité de son travail serait évidente pour tous à la fin, « *car le jour la fera connaître, parce qu'elle se révélera dans le feu, et le feu éprouvera ce qu'est l'œuvre de chacun* » (v. 13). Le feu représente soit le Jugement dernier soit les épreuves telles que la persécution, parce que dans les deux cas on verra, parmi les âmes que nous conduisons au Seigneur, les personnes qui auront été animées d'une foi sincère et solide.

Notre propre salut ne dépend ni de l'obéissance, ni de la persévérance, ni du salut final de ceux que nous essayons d'évangéliser, mais, si nous arrivons à amener d'autres âmes au ciel avec nous, nous aurons une récompense. Lorsque Paul dit : « *Si l'œuvre de quelqu'un est consumée* », il se réfère aux gens qui ont été gagnés au Christ par nos efforts, mais qui ne restent pas fidèles et finissent par perdre leur salut (voir *Chemin de Vérité*, Vol. 10, No. 5). Dans un tel cas, le chrétien qui les avait évangélisés « *perdra sa récompense; pour lui, il sera sauvé, mais comme au travers du feu* » (v. 15). C'est l'image d'une personne qui s'échappe d'une maison qui a pris feu, mais sans pouvoir récupérer les choses de valeur qui s'y trouvaient. Ce passage n'a rien à voir avec un chrétien qui serait tourmenté au Purgatoire afin d'expier ses « péchés véniels » ou d'apprendre ce qu'il n'a pas appris sur terre et devenir ainsi suffisamment pur pour entrer au paradis.

2 Maccabées 12.39-46 – La prière pour les morts?

Dans le livre de 2 Maccabées, on lit qu'à la suite d'une bataille entre les Juifs et les ennemis qui occupaient leur pays aux années 160 av. J.-C., le général juif, Judas Maccabée, et ses hommes trouvèrent sur les cadavres de leurs frères juifs qui avaient péri dans le combat des objets associés à l'idolâtrie. Selon les versets 43,44 :

« Puis, ayant fait une collecte d'environ 2 000 drachmes, il l'envoya à Jérusalem afin qu'on offrît un sacrifice pour le péché, agissant fort bien et noblement d'après le concept de la résurrection. Car, s'il n'avait pas espéré que les soldats tombés dussent ressusciter, il était superflu et sot de prier pour les morts. » (2 Macc. 12.43,44)

Le premier problème que nous constatons à l'égard de ce texte est qu'il provient de l'Apocryphe, une collection de livres que l'on trouve dans les éditions de la Bible dites catholiques, mais qui est absente des autres éditions. Le mot « apocryphe » est dérivé d'un mot grec qui signifiait à l'origine « caché », mais qui, avant la fin du deuxième siècle, avait revêtu le sens de « douteux, suspect, ou contre-fait ». L'Église catholique appelle ces livres « deutérocanoniques », ce qui signifie « appartenant à la deuxième liste » et qui suggère quand même que ces livres ne sont pas au même niveau que les autres livres dans la Bible. Alors, ces livres, qui contiennent, il faut le reconnaître, des renseignements utiles et des passages édifiants, pourquoi ne sont-ils pas inclus dans toutes les Bibles ?

Premièrement, les Juifs ne les ont pas reconnus comme faisant partie de la révélation de Dieu. Ceci est important, car l'apôtre Paul écrit en Romains 3.1,2 : « *Quel est donc l'avantage des Juifs, ou quelle est l'utilité de la circoncision ? Il est grand de toute manière, et tout d'abord en ce que les oracles de Dieu leur ont été confiés.* » Les Juifs, qui avaient l'honneur d'être les gardiens des Écritures venues de Dieu, ne considéraient pas les livres de l'Apocryphe comme y faisant partie.

Cela explique ce fait curieux : ni Jésus ni ses apôtres n'ont jamais cité l'un des livres « deutérocanoniques », alors qu'ils tiraient des citations de pratiquement tous les autres livres de l'Ancien Testament (ou au moins y faisaient des allusions nettes). Ces autres livres reconnus comme étant la Parole de Dieu faisaient autorité, ce qui n'était pas le cas de l'Apocryphe.

De plus, aucun des livres en question ne prétend être inspiré. Le livre de 2 Maccabées fait même comprendre qu'il ne l'est pas. Vers la fin de sa composition, l'auteur écrit :

« Je vais arrêter ici mon récit. S'il est bien composé et intéressant, alors j'ai atteint mon but ; s'il est imparfait et sans grande valeur, j'ai tout de même fait ce que j'ai pu. » (2 Macc. 15.37,38)

Ce n'est pas ainsi que l'on s'exprime quand on croit avoir été guidé par l'Esprit de Dieu pour écrire les paroles de Dieu lui-même (cf. 1 Cor. 14.37 ; 1 Th. 2.13). Il est clair qu'un passage d'un tel livre ne constitue pas une preuve biblique.

Un deuxième problème concernant ce texte, c'est que 2 Maccabées 12 contredit la doctrine catholique qui précise que l'on prie seulement pour les péchés véniels, car ceux qui meurent dans le péché mortel sont censés partir directement en enfer. Or, les soldats dont il est question dans ce passage avaient commis l'idolâtrie, un péché mortel. La prière n'aurait servi à rien.

1 JEAN 5.16,17 – LE PÉCHÉ MORTEL ?

Nous avons parlé plus haut de la doctrine catholique qui crée une distinction entre les péchés « mortels » et les

péchés « véniels ». Voici un passage qui paraît, à première vue, appuyer cette conception :

« *Si quelqu'un voit son frère commettre un péché qui ne mène point à la mort, qu'il prie, et Dieu donnera la vie à ce frère, il la donnera à ceux qui commettent un péché qui ne mène point à la mort. Il y a un péché qui mène à la mort ; ce n'est pas pour ce péché-là que je dis de prier. Toute désobéissance à la loi est un péché, mais il y a tel péché qui ne mène pas à la mort.* » (1 Jean 5.16,17)

Si un « péché qui conduit à la mort » était égal au péché mortel et un « péché qui ne conduit pas à la mort » était un synonyme de péché véniel, le sens du passage serait : « Si quelqu'un voit son frère commettre un péché véniel, qu'il prie, et Dieu donnera la vie à ce frère[...] Il y a un péché mortel ; ce n'est pas pour ce péché-là que je dis de prier. » Mais cela ne correspond pas à la position catholique. Il n'est pas dit que, si vous voyez quelqu'un commettre un péché véniel, vous pouvez prier pour lui, mais que s'il commet un péché mortel, vous ne devriez pas prier pour lui. Vous pouvez prier qu'une personne qui commet n'importe quel péché puisse revenir à la raison et se repentir. Et si elle se repent, vous pouvez certainement prier Dieu de lui pardonner.

Alors, à quoi se réfère l'apôtre quand il parle de péché « à la mort » ? Il a déjà écrit en 1 Jean 1.9 que Dieu pardonnera tout péché qu'un frère pénitent confessera. S'il y a donc un péché que Dieu ne pardonne pas, il semble raisonnable de conclure qu'il s'agit d'un péché que le chrétien refuse de reconnaître et dont il ne se détourne pas. Il serait inutile de prier Dieu de pardonner à un tel frère.

CONCLUSION

Non seulement la doctrine du Purgatoire et la pratique de prier pour les morts ne s'harmonisent pas avec des enseignements clairs de la Parole de Dieu, mais elles n'ont aucun soutien dans la Bible. Absolument aucun exemple biblique ne nous montre les chrétiens du temps des apôtres en train de prier pour les morts, que les défunts soient chrétiens ou pas. Aucune épître ne contient de recommandation de faire de telles prières et aucun passage ne suggère l'existence du Purgatoire. N'allons pas au-delà de ce qui est écrit (1 Cor. 4.6) pour offrir de faux espoirs ou créer de la peur inutile. Au contraire, faisons tout pour être trouvés en Christ, des serviteurs fidèles de Jésus, lors de son retour.

B.B.

